

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2016**  
**MAIRIE D'AMANCEY**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'AMANCEY, le 3 juin 2016 à 20h30, après convocation légale du 28 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. La majorité des membres en exercice étaient présents. Absents excusés : Chantal BURLA, Pierre RIBARD (procuration à Grégory GRAND), Jean-Louis MOUROT (procuration à Philippe MARECHAL), Claude CUCHE (procuration à Gérard PARNET). Secrétaire de séance : Annie PETITCOLIN.

**-I- GESTION FONCIERE**  
**DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER**

Le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier aux parties de parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal d'AMANCEY :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance à appliquer au régime forestier
ZE	102	GRAND COMMUNAL EST	32 ha 99 a 61 ca	4 ha 06 a 00 ca
ZE	55	RONFOND	13 ha 59 a 20 ca	3 ha 02 a 00 ca

Le Conseil Municipal assure que les parcelles sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont l'amélioration du patrimoine forestier.

Après en avoir délibéré, le CM est favorable à ces propositions et demande à l'ONF de présenter un dossier d'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Le CM donne pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Validé à l'unanimité.

**-II- TRAVAUX VOIRIE 2016**

M. Eric LOUVAT présente le rapport d'analyse des offres concernant les travaux de réfection de la rue du Collège et de la rue del'Eglise.

ENTREPRISES	VALEUR TECHNIQUE	PRIX	NOTE FINALE
MOUROT/BONNEFOY	3,2	6	9,2
COLAS	3,6	3	6,6

Suie à cet exposé, le CM retient la proposition des entreprises MOUROT/BONNEFOY pour un montant de 47 688.00 € TTC.

Validé à l'unanimité.

**-III- LIGNE DE TRESORERIE**

M. le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté aux conditions suivantes :

Montant : 95 000 €  
Taux : Euribor 3 mois + 1,80%  
Durée : 12 mois  
Périodicité : Trimestrielle  
Frais de dossier : 200 €

Il autorise le Maire à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant. Validé à l'unanimité.

## **-IV- ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES SUR LA COMMUNE DE FERTANS**

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Léger FAIVRE, domicilié 14 rue St Léger à FERTANS, indiquant que depuis que le bassin de régulation du lotissement de la « Chenevière » a été réalisé, ses parcelles cadastrées section ZB n°50 et 65 sont régulièrement inondées en cas de pluie.

Il est vrai que M. FAIVRE a déjà signalé ce désordre à la commune et chaque fois, un déplacement sur site a été fait pour tenter de comprendre ce phénomène.

Afin de déterminer la provenance de ces eaux souterraines de ruissellement, M. le Maire a commandé une étude au cabinet d'hydrogéologie REYLÉ.

Dans sa conclusion, le rapport indique très clairement que le transit de régulation du lotissement et les sources temporaires sur les parcelles concernées est avéré.

Dans ses préconisations, le bureau d'étude indique qu'une imperméabilisation du bassin ainsi que la canalisation du fossé à ciel ouvert entre le bassin et le ruisseau devrait éviter une favorisation de l'infiltration des eaux collectées dans le lotissement par le bassin de régulation.

Ces ménagements réduiront les sources temporaires à l'aval. Cependant, lors des pluies exceptionnelles, ces sources de fond de talweg s'activeront très probablement.

Maintenant que le diagnostic est posé, M. le Maire présente 2 devis de l'entreprise TP MOUROT :

- Travaux de canalisation du fossé : 1 540.00 € HT
- Travaux d'imperméabilisation du bassin : 10 160.00 € HT

Suite à cet exposé, le CM retient ces 2 offres et charge M. le Maire du suivi de ce dossier.

Validé à l'unanimité.

## **-V- QUESTIONS DIVERSES**

### **AUTORISATION SPECTACLE**

Dans le cadre du Festival des deux Rivières, la compagnie Gravitation sollicite la commune afin d'obtenir un avis favorable pour organiser un spectacle dans le parc du Centre « Jeunesse Joyeuse » le vendredi 26 août 2016.

Validé à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL**

Le Conseil Régional a adopté un plan de soutien au bâtiment et travaux publics. Dans ce cadre, cette collectivité propose aux communes de moins de 2 000 habitants des aides financières en lien avec l'Etat et le Fonds d'aide à l'investissement.

M. le Maire présente les travaux 2016 pouvant être éligibles à cette aide, à savoir, la réfection complète de la rue de l'Eglise et de la rue du Collège pour un montant de 39 740 € HT ainsi que les travaux sur la zone de la Chenevière pour un montant de 11 700 € HT.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et s'engage à réaliser les travaux correspondants
- Sollicite l'aide du Conseil Régional dans le cadre du plan de soutien au bâtiment et travaux publics
- S'engage à financer le solde par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - DETR 11 922 €
  - Fonds d'aide à l'investissement 15 432 €
  - Fonds libres 24 086 €
  - Total HT 51 440 €
- S'engage à délivrer le 1<sup>er</sup> ordre de service avant le 31 décembre 2016.

## **FETE PATRONALE**

Le CM décide d'affecter le bal de la fête patronale à l'association du HAND BALL CLUB et valide les subventions suivantes :

- TENNIS CLUB : 200 € dans le cadre de l'organisation du vide grenier
- HAND BALL CLUB : 200 € moins le montant des frais de location de stands pris en charge par la commune.

Validé à l'unanimité.

## **14 JUILLET 2016**

Le CM décide la prise en charge financière d'un calicot en collaboration avec l'Amicale des sapeurs-pompiers pour annoncer les animations et le feu d'artifice du 14 juillet.

## **FAUCHAGE**

M. Jean-Michel BOURGON propose de retenir l'entreprise « ESPACE VERT CREATION » de CHANTRANS pour le fauchage des banquettes.

## **RECENSEMENT**

M. le Maire informe l'assemblée que la commune sera recensée au début d'année 2017.

Dans ce cadre, Mm Françoise BOURLIER est nommée coordinatrice municipale.

Il sera également fait appel à 2 personnes qui seront recrutées en temps utiles, comme agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 11 juin 2016



Philippe MARECHAL,  
Maire d'AMANCEY

